



Communauté de Communes
des 1000 Étangs

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA REDEVANCE INCITATIVE:

FIN D'ANNÉE 2022

- Démarrage des enquêtes dans les communes
- Réunions publiques d'information sur la Redevance Incitative en décembre à 20 h

Le 7 décembre

MELISEY
salle des fêtes

Le 8 décembre

FAUCOGNEY
salle culturelle

Le 9 décembre

SERVANCE
foyer rural

À PARTIR DE 2023

- Mise en conformité des bacs
- Comptabilisation des levées de bacs

À PARTIR DE 2024

Réception de la 1^{re} facture sur la base de la comptabilisation des levées.

EN ROUTE VERS LA REDEVANCE INCITATIVE!

Madame, Monsieur,

Avec la mise en place de la redevance incitative (REOMi) sur l'enlèvement des ordures ménagères prévue pour 2024, la Communauté de communes des 1000 étangs poursuit son engagement dans une démarche de consommation plus responsable, avec un souci de maîtrise des coûts de gestion de ses déchets.

Elle consistera à comptabiliser le nombre de ramassages de chaque bac d'ordures ménagères en vue de lier le coût annuel à la quantité de déchets produits, comme cela se fait pour la consommation d'eau, de gaz, d'électricité. De cette manière, la Communauté de Communes des 1000 étangs ambitionne d'inciter l'ensemble de la population à réduire sa production de déchets et à améliorer ses gestes de tri. Une enquête est menée pour connaître les besoins de votre foyer.

La Communauté de Communes des 1000 étangs a missionné la société Schaefer pour l'accompagner dans ce projet. Vous recevrez prochainement les modalités de réponse à cette enquête.

Dans un second temps, grâce à vos informations, nous pourrions mettre votre bac en conformité (changement de volume si nécessaire et insertion d'une puce qui servira à la comptabilisation du nombre de ramassages du bac). La date du passage de la société Schaefer vous sera communiquée quelques jours avant.

Afin de répondre à toutes vos questions et interrogations, nous organiserons des réunions publiques dès janvier 2023 (voir ci-contre). Ces réunions seront également l'occasion de vous présenter les fondements de la redevance incitative. Avec la redevance incitative, soyons tous acteurs de la gestion de nos déchets pour préserver notre cadre de vie.

Régis PINOT
Président de la Communauté de Communes